



Conseil communal Cossonay  
Commission d'étude du préavis n° 01/2016

**Au Conseil Communal de Cossonay**

Cossonay, le 23 mars 2016

**Rapport de la Commission désignée pour l'étude du préavis municipal.**

Préavis N° 01/2016 : relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Riondmorcel ».

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**SAGA ?  
SAISON 1, 2, 3, 4, ... ?  
SANTA BARBARA ?**

Comment qualifier le feuilleton de « Riondmorcel » pour résumer l'historique de ce préavis qui a occupé votre commission les 18 février et 7 mars 2016 ?

Par chance pour vos serveurs, notre réunion avec Monsieur le Syndic fut plus courte et les explications fournies nous permettent de vous présenter un résumé de nos entretiens et de nous positionner.

Les informations puisées dans le riche préavis, les divers règlements, les annexes, les plans et les rapports établis par Urbaplan et même les archives aux mètres de la famille Morel nous ont permis de définir les axes d'investigations suivants :

Historique

Gazoduc

Le projet et Agenda 21

Les coûts engendrés

Le développement de la commune tel qu'il est décrit par le PGA

**1. Historique**

L'excellence du compte-rendu fait clairement apparaître que les législations, nouveaux règlements et ordonnances ont eu raison des projets antécédents.

Il est également patent que les divers développements de la cité et les choix des municipalités en place ont permis une extension raisonnée et progressive. La logique a prévalu : La Condémine est réalisée, les parcelles du centre ville comblées, un consensus raisonnable peut être trouvé pour « Riondmorcel ».

L'année 2016 verra-t-elle une solution satisfaisant autorités, services de l'Etat et propriétaires ?



## **2. Gazoduc**

Les risques dus à la présence du gazoduc ont été abordés et ne peuvent être passés sous silence. Par le passé, des mesures de sécurité moins restrictives ont permis des constructions bien plus proches du gazoduc que celles proposées, notamment à la Condémine et à la trifurcation du Chemin des Terrailles, Rue du Bicentenaire et Chemin Prés-du-Dimanche, la dernière en date étant le Centre du TCS.

Le risque le plus dangereux reste lié à des éléments extérieurs, notamment les dégâts mécaniques dus à une intervention humaine.

## **3. Le projet et Agenda 21**

*Trafic modéré et partiellement indépendant du reste de la Condémine,  
unité des constructions,  
densification raisonnable et mesurée,  
aménagement des espaces extérieurs communs,  
arborisations et végétalisation des espaces,  
protection contre le bruit,  
gestion et exploitation des eaux de ruissellement*

sont autant de points du règlement qui devraient favoriser une douce intégration dans le paysage et une transition harmonieuse avec un faible impact visuel sur la cité.

Si le règlement est appliqué et, on peut s'en remettre à notre Service technique, on ne peut douter qu'il sera agréable d'y vivre et ce, dans la philosophie d'un habitat groupé, écologique, respectueux de l'environnement, social et vivant.

## **4. Les coûts**

16 ans au 20ème siècle

16 ans au 21ème siècle

cela a un coût en études, projets, plans, recours, émoluments...

Si pour la commune, les frais engagés sont de l'ordre de 20'000.- francs ; pour les propriétaires, il en va d'une somme de plus de 200'000.- francs.

On peut dès lors comprendre leur abnégation et leur obstination à concrétiser cette zone d'habitation.

## **5. Le développement de la commune tel qu'il est décrit par le PGA**

Le développement de notre cité nécessite des investissements à la hauteur du nombre des habitants que nous accueillons.

Ecole, structure d'accueil, piscine, infrastructures techniques sont autant de défis à relever pour la prochaine législature.

La Municipalité est décidée à concrétiser ce projet d'habitat à faible densité afin de répondre à une demande qualifiée de forte, elle espère ainsi augmenter l'apport des impôts en diversifiant sa population.

Le Plan général d'affectation est sous toit depuis peu, il est venu le temps de le concrétiser et de répondre aux demandes formulées par la commission qui a œuvré de 2003 à 2013.



Ce projet s'insère parfaitement dans leurs conclusions :

- développer des zones à bâtir de manière mesurée
- adapter les règles de construction
- renforcer notre attractivité
- améliorer nos infrastructures
- ...

La commission tient à remercier les auteurs pour l'excellence de leur préavis, ainsi que la mise à disposition des plans et documents par les divers services communaux.

Chaque interlocuteur a joué la transparence et nous les en remercions.

*Partager intérêt privé et respect des décisions des autorités communales, cantonales et fédérales,*

*se conformer à des règlements, ordonnances et contraintes de plus en plus restrictifs,*

*que voilà un parcours semé d'embûches et on peut sans crainte dire que le projet initial de « Riondmorcel » a rétréci à l'essorage des organismes fédéraux et cantonaux !*

La commission, convaincue et confiante, propose au Conseil d'approuver les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY**

Vu le préavis municipal N° 1/2016 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation »Riondmorcel«,

Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE :**

D'adopter le plan partiel d'affectation « Riondmorcel ».

La commission unanime

Roland Pantet \_\_\_\_\_

Oscar Lazzarotto \_\_\_\_\_

Jean-Daniel Nicole (rapporteur) \_\_\_\_\_

